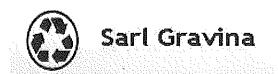
SARL GRAVINA







RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE UNITE DE TRAITEMENT DES VEHICULES HORS D'USAGE ET DES FERRAILLES ET METAUX



HEXA INGÉNIERIE 670 rue Jean PERRIN BP 50 101 ZI DORIGNIES 59 502 DOUAI – CEDEX Tél: 03.27.97.42.88

Fax: 03.27.96.01.31

environnement@hexa-ingenierie.com

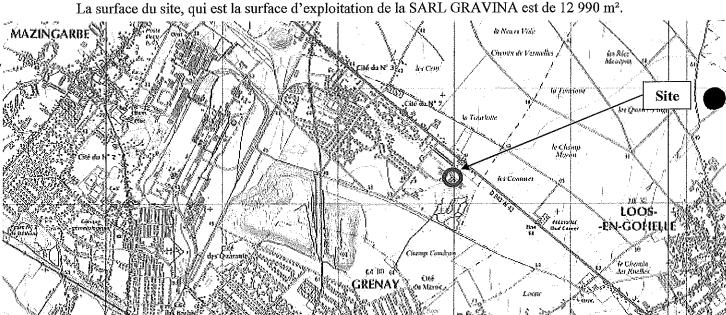


PRESENTATION GÉNÉRALE

Ce dossier a pour objet d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de stockage, dépollution, démontage, découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage.

La SARL GRAVINA a débuté son exploitation en mars 2004.

Au vu du développement de son activité, la société GRAVINA souhaite ainsi régularisé sa situation administrative pour son unité de traitement des véhicules hors d'usage.



Plan de situation au 1 / 25 000^{ème} Extrait Carte IGN 1/25 000ème

La SARL GRAVINA participe au traitement, recyclage de déchets divers, véhicules hors d'usages, métaux ferreux (ferrailles, tôles, ...) et métaux non ferreux (aluminium, cuivre, batteries, câbles, ...) aussi bien auprès des entreprises que des particuliers (il n'y a pas d'activité sur site concernant les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)).

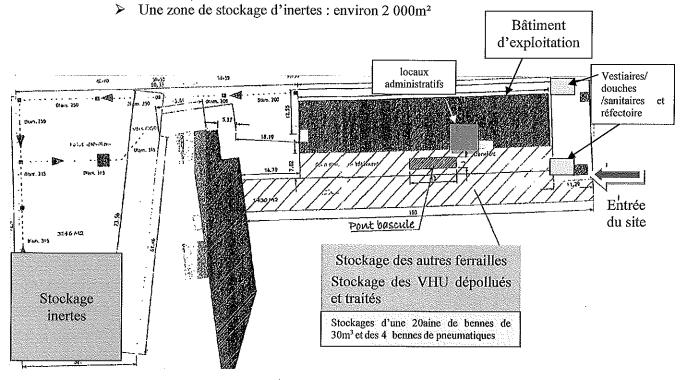
Le site est prévu pour pouvoir accueillir à terme et annuellement environ 10 120 véhicules hors d'usage (VHU) :

- o Stockage de 46 voitures dans le bâtiment d'exploitation :
 - zone A: 17 voitures au sol (2 hauteurs)
 - zone B : 6 voitures au sol (2 hauteurs)
- o temps de travail : 20 jours par mois sur 11 mois

L'activité sur le site se répartie comme suit :

- ➤ Un pont bascule
- > Des locaux administratifs avec bureaux et sanitaires, 31m²
- > Des vestiaires/sanitaires/douches et un réfectoire

- ➤ Un bâtiment d'exploitation permettant le stockage des véhicules en attente de traitement, la dépollution des véhicules hors d'usage, le stockage des différents fluides (fluides issus de la dépollution et fluides utiles à l'exploitation pour l'entretien des machines), dont 245 m² de zone de stockage des VHU en attente de dépollution
- ➤ Une zone de stockage des véhicules hors d'usage dépollués en attente de compaction et compacté ou cisaillé, et une zone de stockage des autres ferrailles réceptionnées et des autres ferrailles traités : environ 1 600 m².
- ➤ Une zone de stockage de bennes vides et de benne de pneumatiques (4 bennes de 30 m³)



Entrées du bâtiment

La collecte se fait sous 2 formes :

- par livraisons en petites (quelques kg) ou grandes (plusieurs tonnes) quantités sur le site
- par enlèvements en bennes ou camion-grue auprès des entreprises.

Certains travaux de découpage en extérieur sont également possibles afin de faciliter les chargements en bennes.

Les marchandises sont systématiquement triées, pesées, puis, suivant leurs valeurs, payées.

Remarque: que ce soit pour les industriels ou les particuliers, la SARL GRAVINA propose la location de bennes et de containers d'une capacité de 10 à 40m³.

Les bennes sont prévues pour l'enlèvement de déchets (métaux, inertes,) autres que les déchets soumis à une réglementation spécifique.

Procédure de réception des métaux :

Particuliers et professionnels (garages, récupérateur de ferrailles,...) rentrent par le portail d'entrée (une seule entrée) et passent entre les portiques de radio activité*.

Ils passent ensuite par l'accueil pour se présenter.

Puis ils se positionnent sur le pont bascule (si les quantités le nécessitent).

En effet, suivant les quantités apportées, la pesée se fera soit sur le pont bascule, soit sur une bascule disposée dans le bâtiment d'exploitation.

Notamment dans le cas des métaux non ferreux (tels que le cuivre, l'aluminium, le zinc, le plomb, l'inox,...), il est considéré l'utilisation de la petite bascule si les quantités ne sont pas supérieures à 300 kg et que le produit est maniable ; dans le cas contraire, c'est le pont bascule qui sera utilisé.

La SARL GRAVINA est soumise à la législation des ICPE, les textes généraux auxquels elle est soumise sont Livre 5 de la Partie Législative du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées et Livre 5 de la Partie Réglementaire du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées. Les installations sont ainsi soumise à :

Autorisation au titre de la rubrique :

- 2712 : Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage
- 2713-1 : Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux.
- 2718-1: Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement.
- 2791 : Traitement de déchets non dangereux

ÉTUDE D'IMPACT

INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site se situe à l'extrémité Sud-Est de Mazingarbe, en limite de propriété avec le territoire de la Commune de Loos-en-Gohelle.

Le site est classé en zone UE.

La zone UE est une zone urbaine correspondant à la zone industrielle et notamment destinée à accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales, de bureaux et de services. L'activité de la SARL GRAVINA est ainsi compatible avec le PLU.

L'accès au site se fait par une voirie de largeur 10 m.

Il existe sur Mazingarbe le premier PPRT de France concernant deux établissements, GPN (ex Grande Paroisse) et SAV, sous régime AS (Seveso seuil haut).

Le site étudié ne fait pas parti du périmètre SEVESO des deux établissements chimiques, il se situe à environ 1 km à l'est du périmètre d'exposition des établissements.

Un PPRn inondation affecte également la Commune de Mazingarbe, aussi bien par le ruissèlement que par les remontées de nappes naturelles. Le site de la SARL GRAVINA n'est pas concerné par ce plan de prévention, il se situe, en effet, à environ 2 km au Sud Est du Zonage réglementaire.

Le site n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique.

Le site se situe dans une zone d'activité à Mazingarbe en limite pavillonnaire à usage d'habitat. Au niveau administratif, ce site est en limite de propriété avec la Commune de Loos-en-Gohelle, à moins de 400 mètres de la Commune de Vermelles et à moins d'un kilomètre de la Commune de Grenay. Le site se situe en extrémité d'une voie en impasse : boulevard de la Fosse 7, à proximité de la RD 943 (anciennement RN 43).

Le relief du terrain est peu marqué avec une pente avoisinante les 1% vers le Nord. L'environnement proche présente peu d'intérêt faunistique et floristique. Le site n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ni dans une zone à dominante humide. Le site n'est pas classé en Zone NATURA 2000.

Aucun site n'a été recensé sur la commune de Mazingarbe. Les plus proches sont ceux de la colline de Lorette (62SI02) situés entre 6 et 8 kilomètres du site.

Ainsi, seuls les usagers du site ont l'opportunité d'une vue intérieure du site par l'entrée.

EAU

Caractéristiques des installations.

L'unité de traitement est alimentée en eau potable par le réseau public de distribution.

♦ Les eaux usées

Historiquement, les EU/EV des sanitaires du bâtiment d'exploitation sont raccordées à une fosse septique et celles des vestiaires à une autre fosse septique. Il s'agit de fosses d'accumulation étanches.

🔖 Gestion des Eaux pluviales de toitures :

Les Eaux Pluviales de toitures sont récupérées dans la citerne souple pour la défense incendie d'un volume de 120 m³. Le trop plein est renvoyé dans le bassin d'infiltration créé, et rejoindra ainsi les eaux pluviales de voiries.

🦫 Gestion des Eaux pluviales de voiries :

La surface de voirie est de 1 610 m². Les surfaces servant aux parties activités (1 600 m²) sont imperméabilisées.

Ces eaux pluviales seront récupérées gravitairement. Les eaux pluviales de voiries sont ainsi collectées et dirigées vers un séparateur Hydrocarbures de classe I. La sortie du séparateur HC rejoint le regard commun EP toitures et voiries, pour un rejet dans le bassin d'infiltration créé.

Nejet au milieu naturel :

Un regard regroupe ainsi le trop plein de la citerne souple pour la défense incendie et les eaux pluviales de voiries du site. Ces eaux sont ensuite rejetées dans le bassin d'infiltration d'un volume de 200 m³.

Les eaux incendie

En cas d'incendie, les eaux polluées seront confinées sur site. En effet, une borduration de 5 cm sera mise en œuvre autour des zones imperméabilisées, permettant ainsi de créer une rétention d'environ 217 m³, puisque dans ce cas, la vanne manuelle en amont du séparateur sera fermée afin d'éviter un rejet dans le bassin de rétention.

Le bâtiment sera également mis sous rétention par une bordure de 10cm, permettant ainsi la création d'une rétention d'environ 135m³.

Mesures préventives et évaluation de l'impact

♥ Pour les eaux pluviales de voiries :

Les eaux de ruissellement de voiries après traitement par le séparateur hydrocarbures sont dirigées vers le regard reprenant les eaux pluviales pour ensuite être rejetées dans le bassin d'infiltration. Sont prévus avant rejet dans le bassin de rétention :

- Débourbeur séparateur à hydrocarbures permettant d'obtenir en sortie des eaux contenant moins de 5 mg/l d'hydrocarbures,
- Vanne manuelle en amont du séparateur en cas d'incendie.

Bour les eaux pluviales de toitures :

Les eaux pluviales de toitures sont collectées et envoyées dans la citerne souple et le trop plein rejoint les eaux pluviales de voiries pour ensuite être rejetées dans le bassin d'infiltration.

Pour les eaux incendie :

Elles seront confinées par rétention sur site ; la rétention ainsi créée est de 217 m³ en extérieur avec la mise en œuvre d'une bordure de 5 cm sur la zone imperméabilisée où se déroule l'ensemble de l'activité et de 135 m³ dans le bâtiment avec la création d'une bordure de 10cm. Une vanne manuelle en amont du séparateur permet d'éviter l'écoulement vers le bassin d'infiltration.

Protection des réseaux d'eau potable

La protection de réseaux d'eau potable est assurée par un clapet anti-retour sur le poste d'arrivée d'eau.

En cas de déversement accidentel

Tout récipient susceptible de contenir des liquides dangereux ou d'entraîner une pollution du réseau d'assainissement ou du milieu naturel est associé à une capacité de rétention étanche dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;
- 50 % de la capacité globale des récipients associés.

AIR

Caractéristiques des Installations

- Les activités de dépollution se font à couvert.
- Le mode de chauffage utilisé est le chauffage électrique.
- Autres: gaz d'échappement et fumées

La pollution atmosphérique pourrait résulter :

- de la circulation des véhicules légers,
- de l'utilisation des engins sur site,
- d'un incendie.

La circulation sur le site est limitée aux arrivées des véhicules à l'entrée du site.

Sur le trafic routier, la part de circulation imputable au site est de :

- 0.6 % pour les PL
- 1.45 % pour les VL

L'impact des gaz d'échappement produits par l'activité est donc négligeable au regard du contexte.

BRUIT

Caractéristiques des Installations

Les sources de bruit ont pour origine le fonctionnement du matériel d'exploitation sur site, ainsi que le trafic camions et clients sur le site.

L'exploitation sur le site de l'entreprise GRAVINA est à moins de 40 mètres des fonds de jardin des premières habitations situées sur la RD943.

Mesures préventives

- > La première maison se situe à 70 mètres du site.
- > Un ensemble de haie et d'arbres isole pour partie les habitations a proprement parlé.

En août 2012, un merlon anti bruit a été créé d'une hauteur de 4.5m afin de permettre la limitation de diffusion du bruit à l'extérieur du site.

En mai 2012, une presse à cisaille (équipement sur pneus) a également été insonorisée par le fournisseur au niveau de son compartiment moteur.

Suite aux études réalisées, il s'avère que les niveaux sonores limites et émergences sont respectés.

DECHETS

Déchets générés

<u>Déchets ultimes</u>: envoyés chez BARLIN OU BAUDELET

<u>Déchets administratifs (assimilables déchets domestiques)</u>: collecté et traité par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

<u>Déchets administratifs (papier/carton)</u>:collecté et traité par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

Plastiques: envoyés chez DHESDIN

Bois: envoyés chez DHESDIN

Boues séparateurs hydrocarbures et sable absorbant : envoyées chez CHIMIREC à ECQUES Batteries : envoyées chez CASIER Recycling

Fluides usagés (Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées : 13 02 ; combustibles liquides usagés (essence, gazole)) : CHIMIREC à ECQUES

<u>VHU et Ferrailles</u>): via l'entreprise VIDALIES SA (entreprise de négoce) chez KEYSER à Courcelles (Belgique) chez CASIER Recycling

Mesures préventives

Les déchets en attente d'évacuation sont stockés :

- > sur des surfaces étanches,
- > pour les déchets liquides, de manière à prévenir les déversements
- > sous rétention, selon le dimensionnent suivant pour les liquides dangereux :
 - 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;
 - 50 % de la capacité globale des récipients associés

L'évacuation de ces déchets se fera par des collecteurs agréés pour un acheminement vers des unités de traitement autorisées et adaptés pour la valorisation ou l'élimination des déchets. Pour les déchets dangereux, des bordereaux de suivi des déchets dangereux seront mis en œuvre afin d'assurer la traçabilité de ces derniers. Un stockage conforme et sécurisé ainsi qu'une évacuation adaptée des déchets vont permettre de minimiser l'impact sur l'environnement. L'ensemble des BSD seront repris et compilés dans un registre de suivi des déchets.

LE TRAFIC

Caractéristiques des Installations

Le trafic engendré par la SARL GRAVINA est le suivant (estimations) :

- pour les clients : maximum 150 véhicules par jour,
- pour le personnel : environ 5 véhicules légers par jour,
- pour les livraisons : environ 2 véhicules par mois,
- pour les livraisons de ferrailles traités et transfert de bennes: environ 4 à 6 véhicules lourds par jour.

Mesures prises ou prévues pour limiter ou supprimer les inconvénients de l'installation

Le volume engendré par le site est estimé entre 159 et 163 véhicules par jour, soit environ 1.3 % du trafic moyen de la RD943.

La RD943 présente une largeur d'environ 14m et l'état de la voirie peut être considéré comme très correct.

Le flux de véhicules engendré par l'activité de l'entreprise GRAVINA ne présente ainsi pas d'impact notable sur le flux routier de la D943.

EFFETS SUR LA SANTE PUBLIQUE

Evaluation de l'impact

EAU

Les rejets des effluents aqueux se font au milieu naturel, il s'agit des eaux pluviales, qui sont rejetées, après traitement par séparateur hydrocarbure, dans le bassin d'infiltration.

Aucun composé n'a été retenu dans le cadre de ce volet sanitaire sur le thème de l'eau.

Les effluents ne présentent pas de substances toxiques, cancérigènes ou mutagènes. Avant rejet au milieu naturel, ils subissent un traitement.

L'impact sanitaire des effluents de la SARL GRAVINA peut ainsi être considéré comme négligeable.

BRUIT

D'après l'étude bruit réalisée, le niveau sonore relevé et retenu en limite de propriété est de l'ordre de 50.5 dB(A), correspondant à une source sonore issue d'une conversation.

Plusieurs dispositions sont mises en œuvre au niveau du site afin de limiter ces impacts :

- > Création de merlons
- > Isolation acoustique
- Au vu de la nouvelle disposition du site et notamment la mise en œuvre d'un bassin d'infiltration à l'entrée, l'activité se fait au centre du site.

L'impact sanitaire du bruit de la SARL GRAVINA peut ainsi être considéré comme négligeable.

AIR

Les principales sources de nuisances liées au fonctionnement sont :

- Les véhicules d'exploitation
- La circulation sur site

D'après le PLU, aucune autre habitation ne peut être mise en œuvre.

Au vu du « bruit ambiant », l'activité de la SARL GRAVINA contribue pour la part trafic :

- 0.6 % pour les PL
- 1.45 % pour les VL

Nous pouvons donc conclure que les risques dus à l'exploitation ont un impact négligeable sur la santé des populations environnantes.

L'impact sanitaire des rejets atmosphériques peut ainsi être considéré comme négligeable.

ETUDE DANGER

L'étude danger couvre le périmètre complet de l'établissement et a permis de définir les principaux risques liés à l'installation.

ENSEIGNEMENTS TIRES DU RETOUR D'EXPERIENCE

Un incendie s'est produit le 1^{er} septembre 2011 sur le site, il était du à une explosion d'une voiture au moment de la prendre par l'habitacle à l'aide d'une grue pour disposer celle-ci dans la presse à cisaille (aérosol resté dans l'habitacle).

Une recherche sur la base de données du BARPI sur le critère démantèlement d'épaves, fait état essentiellement des incendies.

IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES POTENTIELS DE DANGER (INVENTAIRE DES RISQUES) / REDUCTION DES POTENTIELS DANGER

Les différents risques ainsi recensés en fonction des différents équipements du site pourraient être notamment des incendies :

- du stockage de pneumatique
- du stockage fluides usagés et d'exploitation
- du stockage citerne de fuel
- du stockage des VHU avant compactage
- du stockage des VHU après traitement (compactage)

DIFFERENTS SCENARIOS

Description du phénomène et lieu d'occurence	Probabilité*	Type d'effet	Distance/effets létaux significatifs (8kw/m²)	Distance/effets létaux (5kw/m²)	Distance/effets irréversibles (3kw/m²)	Cinétique**
Stockage de pneumatiques en bennes	D	Thermique	7.96	10.06	12.99	lente
Stockage fluides usagés et d'exploitation	D	Thermique	10.40	13.15	16.98	lente
Stockage citerne de fuel	D	Thermique	6.3	7.97	10.29	lente
Zone de stockage des VHU traités	С	Thermique	Avant : 9.13 Après : 9.58	Avant: 11.55 Après: 12.12	Avant : 14.91 Après : 15.65	lente

^{*} selon l'échelle de l'arrêté du 29/09/2005

^{**}s'il n'est pas possible de mettre à l'abri les personnes, la cinétique est considérée comme rapide.

Département : PAS DE CALAIS

Commune:

Section : Aid Feuille : 000 AH:01

Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/11/2011 (fuseau boraire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2011 Ministère du budget, des comptes públics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

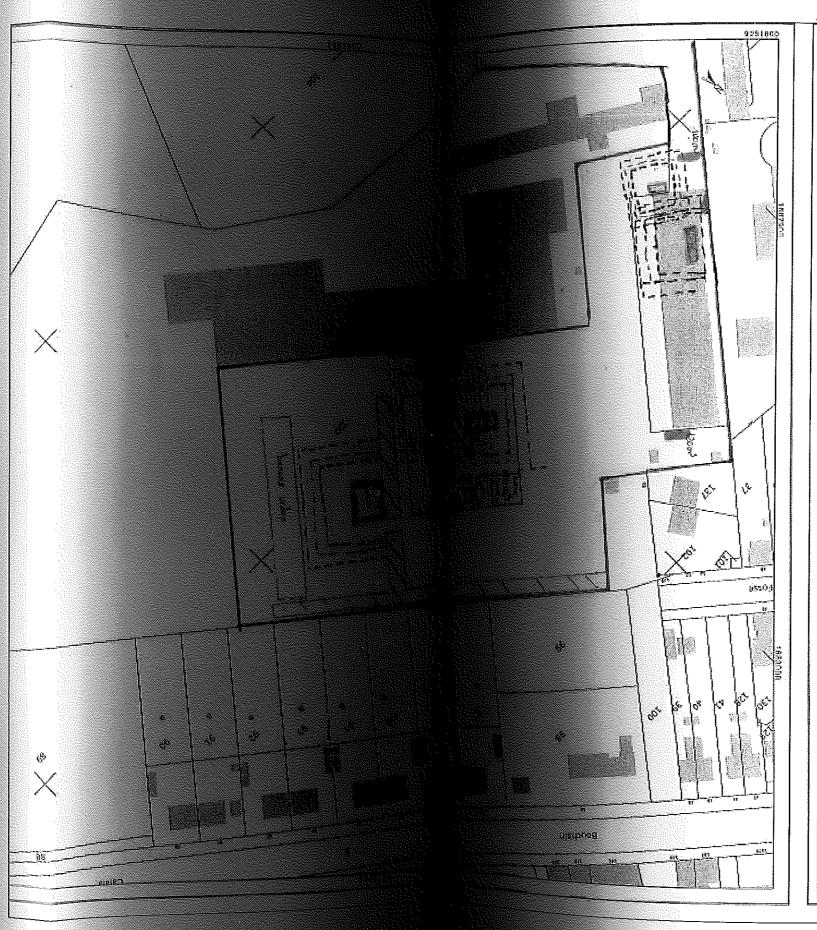
The shuffer

Charge greater

Le plan visualisé sur ost extrait ost garé par le centre des impôts foncier suivant :
BETHUNE
85, rue Georges Guynemer 62407
62407 BETHUNE CEDEX
161 03 21 63 10 10 -fax 03 21 63 10 74
ptgc.620.arras@dgfip.farancos.govv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr



Le plan, ainsi élaboré, fait apparaître que les flux thermiques associés sont circonscrits dans le site.

Les risques incendie seraient majoritairement dus à des actes de malveillance.

Le niveau de gravité des conséquences de ce type d'accidents est donc modéré.

MOYENS DE PREVENTION MIS EN ŒUVRE SONT:

- Consignes : plan d'évacuation, consignes et la procédure à suivre dans le cas d'un sinistre,
- Plan d'Intervention Interne et plan de prévention
- Gardiennage : caméras extérieures et intérieures, des détecteurs de présence aux entrées, chien de gendarmerie (papiers disponibles sur site).
- Extincteurs
- Trois bâches incendies avec des vannes adaptées au raccord des pompiers

NOTICE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Le personnel comprend:

- Un directeur
- Une gérante
- Deux employés de terrain
- Un prestataire extérieur

Le site est ouvert aux clients :

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le samedi de 09h00 à 12h00.

L'exploitation se fait :

du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00.

Le site dispose de locaux sanitaires, ces locaux sont situés à l'entrée du site dans un bungalow disposé à cet effet et comprenant 2 sanitaires, 2 douches et des armoires.

La partie administrative du bâtiment d'exploitation dispose également d'un sanitaire homme et d'un sanitaire femme.

Les intervenants seront à jour de leurs vaccinations.

Sur le site, la sécurité fait partie intégrante de la fonction de chacun. Dès l'embauche, le personnel est sensibilisé et formé à la sécurité et aux interventions de premières urgences.

Pour les premiers soins, une trousse de secours et une couverture coupe feu sont à la disposition du personnel.

Pour se protéger des facteurs de risques, subsistant malgré les mesures collectives de prévention mises en place, des moyens de protection individuelle sont fournis:

- vêtements de travail imperméables,
- gilet de sécurité,
- gants et chaussures de sécurité.

Le personnel sera formé dès son arrivée :

- aux procédures d'intervention sur les véhicules
- à la mise en œuvre des moyens de secours